

Le tri se simplifie le 2 novembre !

Dès le 2 novembre, tous les emballages (carton, plastique et métal) et tous les papiers se trient dans le bac jaune, y compris les pots, barquettes, sacs et films en plastique...

> Que faire de mon bac bleu ?

A compter du 2 novembre, le bac bleu ne pourra plus être utilisé pour la collecte des déchets. Les bacs seront récupérés après le passage du camion lors de l'une de vos collectes de papiers en octobre.

Dès lors, vous pourrez commencer à jeter le papier dans votre bac jaune.

Il est donc impératif de sortir votre bac bleu à chacune de vos collectes d'octobre !

Les bacs bleus récupérés seront reconditionnés en bac de tri sélectif ou recyclés en fonction de leur état.

Toutefois, si vous souhaitez le conserver pour un autre usage, c'est possible ! (*mettre visuel autocollant si possible*). N'oubliez pas d'apposer l'autocollant reçu (avec votre nouveau calendrier) sur son couvercle.

Attention, il ne pourra en aucun cas être entreposé sur la voie publique ou être utilisé comme poubelle grise.

> Et si mon bac jaune est trop petit ?

Des ambassadeurs du tri sillonnent le territoire jusqu'en novembre. Ils vous aideront à adapter au mieux votre dotation. Si votre bac jaune est trop petit, il sera remplacé gratuitement par un plus grand...

En cas d'absence, un avis de passage est déposé dans votre boîte aux lettres, n'oubliez pas de contacter le numéro mentionné dès réception, afin de vous assurer que votre bac jaune est suffisant.

N'attendez pas la dernière minute !

> Dès le 2 novembre, j'utilise mon nouveau calendrier de collecte

Les jours et fréquences de collecte changent pour s'adapter aux nouvelles consignes et donc aux nouveaux volumes de déchets générés. Ainsi, toutes les circuits de collecte ont été réorganisées. C'est pourquoi, chaque habitant a déjà reçu son nouveau calendrier dans sa boîte aux lettres... Si ce n'est pas le cas, contactez le 0 800 508 892.

Les collectes se dérouleront entre 4h et 17h. Il est donc impératif de sortir vos bacs la veille au soir en bord de voie publique (poignées dirigées vers la chaussée) et de les rentrer dès que possible après le passage du camion.

Astuce +

Objectif Zéro déchet : les calendriers se dématérialisent ...

Mi-octobre, vous pourrez consulter directement vos jours de collecte en ligne et télécharger votre nouveau calendrier sur www.paysvoironnais.com/ rubrique déchets . A l'avenir, vous n'aurez ainsi plus besoin de calendrier imprimé.

Attention, pas de collecte les jours fériés !

Les tournées de collecte prévues seront désormais reportées le mercredi de la même semaine.

RAPPEL !

Pour des raisons de sécurité et permettre le recyclage éternel, les emballages en verre doivent toujours être jetés dans les points verre prévus à cet effet et sont interdits dans les autres poubelles.

Pour en savoir plus : www.paysvoironnais.com (Rubrique déchets / collecte)

CONTACT PRESSE

SANDRA BONNIN

sandra.bonnin@paysvoironnais.com

04 76 93 17 71 / 06 27 06 13 58

www.paysvoironnais.com

 Pays Voironnais - Officiel